

Conditions Générales de Vente

Certification Kératonaturopathe — keratonaturopatheparis.fr

Françoise Jubin — Thérapeute de la peau, Kératothérapeute, Naturopathe & Facialiste

Article 1 — Identité du vendeur

Dénomination : SASU F.JUBIN

Représentante : Françoise Jubin, Présidente

Siège social : 4, rue Bobby Sands 93200 Saint-Denis

SIRET : 819 731 001 00031 — **RCS :** 819 731 001 R.C.S. Bobigny

Contact : sasu.f.jubin@gmail.com — Tél. : +33 (0)7 69 26 88 95

N° de déclaration d'activité de formation : 11931193993

Article 2 — Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la vente de la formation « Certification Kératonaturopathe » proposée par le vendeur. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 3 — Description de la formation

La Certification Kératonaturopathe est une formation destinée aux esthéticiennes titulaires d'un diplôme d'État en esthétique (CAP, BP ou BTS esthétique-cosmétique). Elle vise la compréhension et l'accompagnement de la peau dans le respect de sa physiologie.

Format : hybride — modules en ligne à suivre à son rythme et **3 jours** de pratique en présentiel à Paris.

Durée totale estimée : 12 mois 206 heures environ

Prérequis : être titulaire d'un diplôme d'État en esthétique (un justificatif pourra être demandé).

Sanction de la formation : délivrance de la certification Kératonaturopathe aux participantes ayant satisfait aux modalités d'évaluation prévues.

Article 4 — Prix

Le prix de la formation est de **3 500 € (trois mille cinq cents euros)**.

TVA non applicable — activité de formation exonérée de TVA. TVA non applicable — activité de formation exonérée de TVA » intégrée à l'Article 4

Le prix est indiqué en euros, net de taxes. Il comprend l'accès aux modules en ligne, la participation aux journées de présentiel et les supports pédagogiques associés. Les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés au présentiel restent à la charge de la participante, sauf mention contraire.

Article 5 — Modalités d'inscription

L'inscription devient définitive à réception du formulaire d'inscription en ligne complété, du justificatif de diplôme d'État en esthétique, et du règlement du premier module (584 €). Une confirmation d'inscription est ensuite adressée par e-mail.

Article 6 — Modalités de paiement

La formation est réglée module par module. Elle comprend six (6) modules, réglés au fur et à mesure de la formation selon l'échéancier suivant :

Échéance	Montant
Module 1	584 €
Module 2	584 €
Module 3	584 €
Module 4	584 €
Module 5	584 €
Module 6	580 €
Total de la formation	3 500 €

Chaque module est réglé **avant l'accès au module correspondant à la date d'ouverture de chaque module**. L'accès à un module est conditionné au règlement de l'échéance correspondante.

Moyens de paiement acceptés : **carte bancaire via Systeme.io (Stripe) / virement sur demande.**

TVA non applicable : chaque échéance est nette de taxes (voir Article 4).

Financement : formation non éligible au CPF ni à un financement OPCO. Le règlement est à la charge de la participante.

Article 7 — Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, la participante consommatrice dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision. Pour l'exercer, elle informe le vendeur de sa décision par une déclaration dénuée d'ambiguïté (courrier ou e-mail à formation@keratonaturopatheparis.fr), ou au moyen du formulaire type figurant en annexe.

Si la formation débute, à la demande expresse de la participante, avant la fin du délai de rétractation, celle-ci reste redevable d'un montant proportionnel aux prestations déjà fournies. En cas de rétractation dans les délais, les sommes versées sont remboursées, déduction faite le cas échéant de ce montant proportionnel.

Article 8 — Annulation, report et abandon

À l'initiative de la participante : la participante peut interrompre la formation à tout moment, par simple notification écrite (e-mail). Les modules déjà ouverts restent dus et ne sont pas remboursés. Aucune somme n'est due pour les modules non encore ouverts. Cette faculté s'exerce sans préjudice du droit de rétractation prévu à l'article 7.

À l'initiative du vendeur : en cas d'effectif insuffisant ou de force majeure, la session peut être reportée ou annulée ; dans ce cas, les sommes versées sont intégralement remboursées ou reportées sur une session ultérieure, au choix de la participante.

Abandon en cours de formation : les sommes versées restent en principe acquises, sauf cas de force majeure.

Article 9 — Obligations des parties

Le vendeur s'engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation. La participante s'engage à suivre la formation avec assiduité et à respecter les consignes et le règlement communiqués.

Article 10 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques (documents, vidéos, méthode, dénomination « Kératonaturopathe ») demeure la propriété exclusive du vendeur. Ils sont réservés à l'usage personnel de la participante et ne peuvent être reproduits, diffusés ou exploités sans autorisation écrite préalable.

Article 11 — Protection des données personnelles

Les données recueillies dans le cadre de l'inscription sont traitées conformément à la Politique de confidentialité accessible sur le site keratonaturopatheparis.fr.

Article 12 — Réclamation

Toute réclamation peut être adressée à formation@keratonaturopatheparis.fr. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend avant toute action contentieuse.

Article 13 — Responsabilité et force majeure

La responsabilité du vendeur ne saurait être engagée en cas d'inexécution due à un cas de force majeure ou à un fait indépendant de sa volonté. Les contenus de la formation sont fournis à titre pédagogique et ne constituent pas un avis médical.

Article 14 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, et à défaut de résolution amiable ou par médiation, les tribunaux français seront compétents.

Annexe — Formulaire type de rétractation

(À compléter et renvoyer uniquement en cas de rétractation)

À l'attention de **[dénomination + adresse + e-mail du vendeur]** :

« Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la formation Certification Kératonaturopathe, commandée le [date]. »

Nom : ... — Adresse : ...

Date : ... — Signature (si formulaire papier) : ...